

Plan d'action 2026-2027

Pour un climat positif qui favorise la sécurité et le bien-être de tous



À notre école

À l'école Étienne-Chartier, de l'Amitié, nous nous sommes dotés d'une vision où, dans le respect, la collaboration de tous les acteurs est mise de l'avant afin d'augmenter la réussite des élèves tout en les responsabilisant. Cela, afin qu'ils deviennent les citoyens de demain. De ce fait, nous accordons beaucoup d'importance au climat sain et sécuritaire. C'est un enjeu fondamental au quotidien, mais aussi de notre projet éducatif 2023-2027.

Ce plan d'action est conforme aux encadrements légaux qui nous régissent et est approuvé par le conseil d'établissement de l'école. La version complète du Plan de lutte contre l'intimidation et la violence : pour un milieu d'apprentissage sain et sécuritaire se retrouve sur notre site internet.

Document explicatif destiné aux parents de l'école

CONFLIT

Le conflit est un désaccord ou une mésentente entre deux ou plusieurs personnes qui ne partagent pas le même point de vue ou parce que leurs intérêts s'opposent. Le conflit peut entraîner des gestes de violence. Les conflits sont nécessaires pour apprendre, ils font partie de la vie. Ils peuvent se régler soit par la négociation, soit par la médiation.

VIOLENCE

Toute manifestation de force, de forme verbale, écrite, physique, psychologique ou sexuelle, exercée intentionnellement contre une personne, ayant comme effet d'engendrer des sentiments de détresse, de la léser, de la blesser ou de l'opprimer en s'attaquant à son intégrité, à son bien-être psychologique ou physique, à ses droits ou à ses biens.

VIOLENCE À CARACTÈRE SEXUEL

Toute forme de violence commise par le biais de pratiques sexuelles ou en ciblant la sexualité, dont l'agression sexuelle. Cette notion s'entend également de toute autre inconduite qui se manifeste notamment par des gestes, paroles, comportements ou attitudes à connotation sexuelle non désirés, incluant celle relative aux diversités sexuelles ou de genre, exprimés directement ou indirectement, y compris par un moyen technologique.

INTIMIDATION

Tout comportement, parole, acte ou geste délibéré ou non à caractère répétitif, exprimé directement ou indirectement, y compris dans le cyberespace, dans un contexte caractérisé par l'inégalité des rapports de force entre les personnes concernées, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse et de léser, blesser, opprimer ou ostraciser.

Portrait de la situation

- Dans notre école, la majorité des écarts de conduite est en lien avec la violence verbale ou physique. Ces comportements sont majoritairement adoptés par nos élèves sur la cour d'école, aussi bien lors des récréations que pendant le temps du dîner. Autant à l'école Étienne-Chartier qu'à l'école de l'Amitié, les élèves peuvent compter sur une équipe-école proactive qui intervient rapidement. L'équipe TES peut compter sur 4 éducateurs spécialisés à Étienne-Chartier, alors qu'il y en a une à l'école de l'Amitié. Dans nos écoles, il est attendu que tout adulte qui est témoin d'un comportement ne répondant pas à nos règles de vie intervient rapidement.

Lors d'un comportement de violence, un arrêt d'agir est alors imposé par l'adulte qui intervient et un suivi auprès des éducateurs spécialisés est aussi effectué afin d'aider les élèves dans le développement de ses compétences sociales et socioémotionnelles. Peu importe le type de violence fait, la situation est gérée rapidement et des actions sont prises sur le champ pour protéger les victimes, mais aussi pour poursuivre les apprentissages des auteurs. Des conséquences sont aussi données selon la gravité des gestes. Une gradation des interventions est aussi possible selon le cas. Pour la très grande majorité des incidents, ceux-ci s'avèrent être des conflits ou des gestes de violence plutôt que de l'intimidation.

Les deux écoles réunies, il est possible de comptabiliser sur le Mozaik SOI plus de 500 comportements à modifier et près de 400 comportements à risque. Nous commençons alors l'année 2026-2027 avec un compteur à 0, mais en souhaitant diminuer ces nombres.

Priorités

- Enseigner et modéliser les comportements attendus en lien avec nos règles de conduite et de civisme;
- Réduire les manifestations de violence directes et indirectes entre nos élèves et envers le personnel;
- Poursuivre le développement des habiletés socioémotionnelles chez nos élèves.

Mesures visant à favoriser la collaboration des parents

- Remise du contrat lié aux règles de conduite;
- Collaborer avec le milieu scolaire en soutenant leurs enfants dans le développement de ses habiletés socioémotionnelles et en adoptant une vision commune à l'école quant à l'application des règles;
- Communication école-famille (courriels, téléphone, plateformes virtuelles, rencontres);
- Inciter à dénoncer les situations comportant de la violence sous toutes ses formes;
- Assurer le suivi auprès des parents (appels / Mozaik) lors d'un événement de violence ou d'intimidation.

Nos principales actions pour prévenir la violence et l'intimidation

- Enseignement explicite et modélisation des comportements attendus en fonction des règles de conduite de l'école;
- Arrimage des pratiques et des interventions entre les différents intervenants dans l'école;
- Visite du policier-école pour diverses activités de sensibilisation;
- Ateliers d'habiletés sociales et de développement des habiletés socioémotionnelles;
- Révision des règles de conduite (agenda) pour l'année scolaire 26-27;
- Mise en place de mesures d'adaptation afin de soutenir la réussite éducative et sociale des élèves;
- Mise en place des Récrés STOP;

Nos principales actions lorsque survient une situation de violence ou d'intimidation

La direction traite avec diligence toute situation et communique promptement avec les parents des élèves concernés pour les informer et les impliquer dans la recherche de solution.

Au moment où le geste est observé et suivi :

- Arrêt d'agir (mettre fin au comportement);
- Information relayée à la direction d'école par les intervenants scolaires;
- Nommer et orienter l'élève vers les comportements attendus;
- Appel aux parents par un intervenant de l'école pour informer de la situation et des mesures prises;
- Au besoin, récréations STOP;
- Accompagnement des victimes et témoins et en informer les parents (tout en respectant l'obligation de confidentialité)

Mesures de soutien, d'encadrement et sanctions :

Accueil personnalisé par un intervenant de l'école;
Appel/courriel aux parents selon la situation;
Contrat d'engagement personnalisé;
Rencontre avec le parent et l'élève pour collaborer dans la mise en place de moyens / réintégration lors de suspension interne ou externe;
Récréations STOP
Plan d'action / d'intervention
Suspension à l'interne ou à l'externe;
Réparation auprès de la victime;
Séquence d'intervention personnalisée;
Référence au CISSS, signalement DPJ;
Scolarisation à temps partiel ou à domicile;

Violence à caractère sexuel

Selon la Loi sur la protection de la jeunesse, les personnes adultes, peu importe leur fonction, ont l'obligation de signaler à la DPJ toutes les situations d'abus sexuels et d'abus physiques subies par des enfants. La confidentialité des personnes qui font un signalement à la DPJ est assurée.

S'il s'agit d'une plainte concernant un acte de violence à caractère sexuel, la direction de l'école doit informer l'élève victime de la possibilité de s'adresser à la Commission des services juridiques. Lorsque l'élève est âgé de moins de 14 ans, elle en informe également ses parents. Lorsque l'élève est âgé de 14 ans et plus, elle peut, si cet élève y consent, en informer également ses parents.

Moyens pour signaler une situation de violence ou d'intimidation

Pour ces situations, les parents ou les élèves des écoles peuvent obtenir une assistance auprès de la personne désignée par le centre de services scolaire : intimidation@cssdn.gouv.qc.ca / poste 52011.

Moyens pour signaler une situation à l'école :

Contactez le titulaire ou l'éducateur du service de garde qui est le 1^{er} responsable de l'élève afin d'exposer la situation. Ce dernier fera les suivis nécessaires.

Si la situation ne se règle pas, contactez le secrétariat pour parler à un membre de la direction.

Moyens pour signaler une situation dans le transport scolaire :

Compléter un [formulaire de plainte](#).

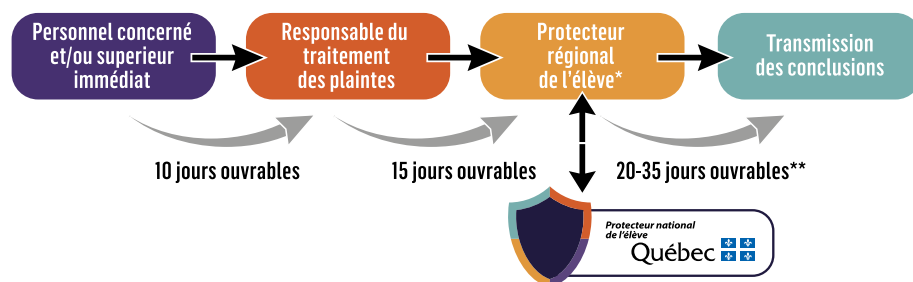
Violence à caractère sexuel

Toute personne **peut signaler directement au protecteur régional de l'élève** une situation où un acte de violence à caractère sexuel a été commis à l'endroit d'un élève : plaintes-pne@pne.gouv.qc.ca / téléphone ou texto 1-833-420-5233 / quebec.ca/droits-eleves.

Processus pour procéder à une plainte

Une plainte peut être formulée par un élève ou l'un de ses parents à la suite d'une insatisfaction envers un service scolaire.

Ce schéma résume le processus à suivre (le processus complet et détaillé est disponible sur notre site Internet cssdn.gouv.qc.ca) :



Violence à caractère sexuel

Une plainte concernant un acte de violence à caractère sexuel **peut aussi être formulée directement au protecteur régional de l'élève** par un élève ou l'un de ses parents : plaintes-pne@pne.gouv.qc.ca / téléphone ou texto 1-833-420-5233 / quebec.ca/droits-eleves.

Nous nous engageons à assurer la confidentialité de toute situation déclarée et nous apporterons du soutien aux victimes, aux témoins et aux auteurs de violence ou d'intimidation.

Ce document a été vérifié par le conseil d'établissement le : 2026-04-29

Évaluation annuelle des résultats

du plan d’action pour un climat positif qui
favorise la sécurité et le bien-être de tous

Document destiné aux parents et au protecteur de l’élève

Quelles étaient nos priorités/objectifs de l’année 2025-2026 ?

- Favoriser le bien-être des élèves dans un environnement assurant le développement global de chacun;
- Diminuer les comportements de violence;

Quelles actions avons-nous réalisées ?

- Mise en place des récréations STOP;
- Réflexion et refonte de l’agenda pour 2026-2027 (section sur les comportements attendus et la gestion de ceux-ci);
- Système de renforcement des comportements positifs (Surpris à bien faire);
- Augmentation des heures des éducateurs spécialisés pour soutenir les élèves ayant des besoins particuliers dans la gestion de leurs émotions;
- Utilisation de la plate-forme Moozoom pour l’enseignement des habiletés socioémotionnelles;
- Accompagnement par un conseiller pédagogique au niveau du climat, mais aussi au niveau des comportements;
- Rencontre du policier-école;
- Utilisation des jeunes LEADERS sur la cour;

Quels sont les résultats et les impacts de ces actions ?

- Les récréations STOP furent mises en place à la mi-avril. Les élèves sont alors en mesure de prendre un temps d’arrêt pour réfléchir à leurs comportements, les impacts de ceux-ci sur autrui, mais aussi d’avoir un accompagnement supplémentaire et personnalisé avant de retourner *seul* sur la cour. Les effets de ce moyen pourront être vus après quelques mois d’application.
- Malgré l’accompagnement plus soutenu des élèves ayant de plus grands besoins au niveau des comportements attendus via l’augmentation des heures en éducation spécialisée, il demeure difficile d’agir en prévention dans les classes en raison des besoins. Toutefois, l’augmentation des heures permet une intervention plus rapide et une réponse aux besoins plus rapidement. Les élèves sont souvent en mesure d’effectuer un retour au calme rapide et d’être disponibles plus rapidement pour un retour en classe ;
- La présence des Jeunes Leaders sur la cour permet à ces élèves plus vieux, dans la majorité des cas, de prendre conscience de l’importance d’adopter les comportements attendus en tout temps et peut devenir une motivation à respecter les comportements. Pour nos plus jeunes, cela peut être une motivation à devenir un modèle pour être à leur tour Jeunes Leaders dans le futur;
- Plusieurs de ces actions auront des impacts sur le long terme (accompagnement du CP, récréations STOP, refonte de l’agenda, Moozoom, etc). L’arrimage de ces actions permet à l’équipe de prendre la bonne direction dans l’accompagnement des élèves et l’enseignement des comportements attendus.